



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 26 MARS 2026 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE  
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

### **Présents**

Chantal TOPART – Maire / Jérôme BEAUMESNIL – 1<sup>er</sup> adjoint / Sylvie BES – 2<sup>ème</sup> adjoint

### **LES CONSEILLERS**

Didier SOLLIER - Ludovic MARTIAL - Laurent TOUZÉ – Nathalie NOËL –

Dominique TOULAIN - Evelyne TOUZÉ - Jean-Claude GAUTHIER - Marie-France BASTIN

- Gisèle LEROY.

### **Absents excusés**

Rémi DORMAND - Emilie COURAUDON

- Nouria LEROUX a remis sa démission par courrier donc le conseil est composé de 14 membres désormais.

Chantal RAULOT, secrétaire de mairie, assiste la réunion sans droit de vote

Secrétaire de séance Sylvie BES

12 présents et 0 représentés : 12 membres votants sur 14 membres du conseil =Le QUORUM est atteint

### **Rappel de l'ordre du jour**

1. Indemnité de fonction du Maire et adjoints
2. Désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au SAEP (eau)
3. Désignation d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant au SIEGE 27 (éclairage public)
4. Désignation d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant à EURE NORMANDIE NUMERIQUE
5. Désignation d'1 délégué au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)
6. Désignation d'1 délégué à l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM)
7. Proposition de délégués de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
8. Désignation des délégués de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)
9. Création de commissions communales et désignation de leurs délégués et suppléants.

## DEROULE

### **PREAMBULE :**

- Il faudra décider les commissions communales – Les commissions communales se passent à la Neuve Lyre, mais les commissions de l'INSE27 se passent souvent à Breteuil ou à Verneuil.
- Il a été décidé en tour de table que les réunions de conseil municipal seront en principe le jeudi, 18h30, une fois par mois.

### **Point 1 : Indemnité de fonction du Maire et adjoints**

Le Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer.

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer sur le montant des indemnités de fonction des adjoints qui est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2<sup>e</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ce qui représente : 439.83€ brut pour les adjoints et 1658 € brut pour le maire

### **PROPOSITION accepter cette indemnité**

### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **Point 2 : Désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au SAEP (eau)**

Le SAEP27 (syndicat d'eau potable) se réunit en conseil tous les 2 mois pour discuter des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable.

A chaque élection municipale, il est nécessaire de désigner délégués et suppléants au SAEP3R :

Délégués : Mme Sylvie BÈS et M. Didier SOLLIER

Suppléants : M. Laurent TOUZÉ et M. Ludovic MARTIAL

### **PROPOSITION accepter les nominations**

### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **Point 3 - Désignation d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant au SIEGE 27 (éclairage public)**

Le SIEGE 27 se réunit à EVREUX – Le SIEGE s'occupe de l'éclairage public 3 à 4 réunions dans l'année.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

**1/ Membre titulaire :**

NOM : BEAUMESNIL

PRENOM : Jérôme

Sont nommés représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

**2/ Membre suppléant :**

NOM : BASTIN

PRENOM : Marie-France

**PROPOSITION accepter les nominations**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 4 - Désignation d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant à EURE NORMANDIE**

**NUMERIQUE**

Il n'y a pas forcément de réunion, seulement un suivi de la fibre sur la Commune et c'est également avec eux que les actes comme les délibérations passent au contrôle de légalité en Préfecture par voie dématérialisée.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

**1/ Membre titulaire :**

NOM : TOPART

PRENOM : Chantal

**2/ Membre suppléant :**

NOM : TOUZÉ

PRENOM : Evelyne

**PROPOSITION accepter les nominations**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 5 - Désignation d'1 délégué et un correspondant au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)**

La commune est adhérente du CNAS et paye annuellement une cotisation par agent.

Il faut prévoir 1 réunion pendant le mandat éventuellement, et parfois des webinaires sont proposés de façon facultative à titre informatif. Pas d'obligation d'assister au CA car il peut être partout en France.

Jérôme BEAUMESNIL se présente comme délégué au sein du conseil municipal, et Chantal RAULOT, secrétaire de mairie nommé en tant que correspondant auprès des agents bénéficiaires.

**PROPOSITION accepter les nominations**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 6 - Désignation d'1 délégué à l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM)**

Cette commission s'occupe des travaux concernant la RISLE.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : TOULAIN

PRENOM : Dominique

**2/ Membre suppléant :**

NOM : MARTIAL

PRENOM : Ludovic

**PROPOSITION accepter les nominations****VOTE A L'UNANIMITE****Point 7 - Proposition de délégués de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Cette commission se réunit une fois par an, en début d'année, et doit à partir de « la liste 41 » transmise par les services fiscaux, soit rendre son avis sur les évaluations figurants sur ledit document, on peut aussi ajouter des informations. Cette liste fait référence à des travaux déclarés et qui demandent ou pas une réévaluation de la valeur locative et donc de l'impôt.

Mme le Maire informe que pour les communes de -2000hab il doit être procédé à la proposition de 24 membres contribuables de la commune, dont le Maire, pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables fournie par la commune et dans le respect des conditions figurant à l'art. 1650 du code des impôts. Seuls 6 membres seront retenus dont le Maire. Ils sont nommés pour la durée du présent mandat.

Proposition :

1. TOPART Chantal
2. BESNEHARD Daniel
3. DANIEL Jean
4. Laurent TOUZÉ
5. BEAUMESNIL Jérôme
6. BES Sylvie
7. TOULAIN Dominique
8. SOLLIER Didier
9. MARTIAL Ludovic
10. LE ROY Gisèle
11. GIBOURDEL Martine
12. NOËL Nathalie
13. TOUZÉ Evelyne
14. BASTIN Marie-France
15. DORMAND Rémi
16. AMELOT Claudine
17. AMELOT Alain
18. GAUTHIER Jean-Claude
19. COURAUDON Emilie
20. DECHEF Dominique
21. PLOUVIEZ Dominique
22. BÈS Daniel
23. PILU Ginette
24. SAMAIN Chantal

**PROPOSITION accepter les nominations**

## **VOTE A L'UNANIMITE**

### **Point 8 - Désignation des délégués de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)**

C'est une commission obligatoire qui doit se réunir au moins 1 fois par an sans scrutin voire plus si année de scrutin. Le rôle des commissaires est de tenir au plus juste les listes électorales à jour.

Proposition :

I. Représentants de La Commune : 2 conseillers municipaux :

- Titulaire : Gisèle LE ROY
- Suppléant : Dominique TOULAIN

II. Représentants du TJ : 2 citoyens :

- Titulaire : Daniel BESNEHARD
- Suppléant : Claudine AMELOT

III. Représentants du Préfet : 2 citoyens :

- Titulaire : Alain AMELOT
- Suppléant : Jean DANIEL

**PROPOSITION accepter les nominations**

## **VOTE A L'UNANIMITE**

### **Point 9 - Création de commissions communales et désignation de leurs délégués et suppléants.**

Lors de notre réunion préalable nous avons émis l'idée de créer les commissions suivantes par rapport aux projets éventuels :

1. Commission Culture-Loisirs -Animation : Médiathèque – partenariat avec le comité d'animation – joueurs de carte
2. Enfance-Jeunesse-Solidarité : Actions auprès des jeunes et des personnes vulnérables
3. Travaux-Urbanisme-Réseaux
4. Communication : rédaction du journal communal « écho new lyre »

Vu l'exposé des motifs et après s'être proposé membre, le conseil municipal désigne les commissaires suivants ainsi répartis par commissions :

1. Le Maire et ses adjoints et tous les conseillers municipaux,
2. M. Jérôme BEAUMESNIL, M. Laurent TOUZÉ, Mme Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL et Mme Nathalie NOËL
3. Mme Sylvie BÈS, M. Jérôme BEAUMESNIL, M. Laurent TOUZÉ, M. Ludovic MARTIAL et Mme Evelyne TOUZÉ
4. Chantal TOPART, Marie France BASTIN, Nathalie NOËL

Pour ce qui est de la Commission Interco des Lyre (La Neuve Lyre et la Vieille Lyre) et du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), le Maire et les adjoints y sont de droit, conformément à la convention revue au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Pour les commissions de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE27) :

1. URBANISME – PLUI – DECHETS : Sylvie BES
2. SPORT - TOURISME : Jérôme BEAUMESNIL
3. ENFANCE JEUNESSE : Laurent TOUZÉ

**PROPOSITION accepter les nominations**

**VOTE A L'UNANIMITE**

### INFOS

### QUESTIONS DIVERSES

- Mme Le Maire informe qu'il faut boîter le magazine de l'INSE27, pour cela Mme RAULOT explique que le boîtage est organisé en 3 secteurs :

Haut du bourg : Gisèle LE ROY

Bas du bourg : Marie France BASTIN

Centre bourg : Evelyne TOUZÉ et Didier SOLLIER

- Il est rappelé et souhaité que chaque conseiller télécharge, si ce n'est pas encore fait, l'application « Panneau Pocket » sur son portable, et d'en faire la publicité dans le village. Toutes informations utiles et pertinentes y sont.
- Il est demandé également aux membres du conseil de promouvoir la Médiathèque, et qu'eux-mêmes s'y rendent.

**PROCHAIN CONSEIL le JEUDI 09 avril à 18h30 qui sera accès sur le budget.**

**LA SEANCE SE TERMINE A 20h50**

**Sans remarque au prochain conseil ce compte-rendu sera réputé accepter. Il sera transmis par mail dans les prochains jours à l'ensemble du conseil municipal, et diffusé sur le site internet une fois validé par les membres du conseil municipal.**